



## DÉCLARATION

5e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas  
**Aborder les inégalités afin de favoriser l'ambition climatique : une transition juste pour réaliser l'Accord de Paris**  
4, 15 et 25 juin 2021 | Sessions virtuelles

Nous, parlementaires de 22 pays<sup>1</sup> des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement les 4, 15 et 25 juin 2021 avec l'appui du Parlement de la République de Trinité-et-Tobago et du Sénat du Mexique, à l'occasion de la 5e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas, intitulée *Aborder les inégalités afin de favoriser l'ambition climatique : une transition juste pour réaliser l'Accord de Paris*.

Cette rencontre a permis aux participantes et participants d'échanger entre eux, par exemple lors d'un dialogue avec des représentantes et représentants d'organisations de la société civile et de jeunes, concernant l'importance de développer des plans pour le climat à court et long termes qui soient inclusifs et démocratiques et qui intègrent des approches intersectionnelles<sup>2</sup>, interculturelles et de genre afin de promouvoir une transition juste vers des économies circulaires neutres en carbone et résilientes.

Dans cette perspective, la transition juste comme réponse au changement climatique et aux transformations nécessaires pour atténuer et s'adapter à ses effets vise à planifier et à investir dans la création d'emplois, des secteurs et des économies durables d'un point de vue environnemental et d'inclusion sociale.

Ces dialogues ont démontré que, plus de cinq ans après l'adoption de l'Accord de Paris et au vu des effets de santé publique et socioéconomiques causés par la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de redoubler les efforts pour élever et accélérer l'ambition des Contributions déterminées au niveau national, intégrer des stratégies visant à garantir une transition juste et atteindre les objectifs pour des économies durables favorisant le bien-être des personnes et des communautés, en particulier celles qui ont été historiquement marginalisées et touchées par les inégalités systémiques, ainsi que la protection de l'environnement.

Tenant compte de cela et,

---

<sup>1</sup> Les pays réunis étaient: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, Grenade, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname et Trinité-et-Tobago.

<sup>2</sup> [L'intersectionnalité est un outil analytique qui reconnaît que les inégalités systémiques sont issues de la superposition de différents facteurs sociaux comme le genre, l'ethnie et la classe sociale.](#)

**EN RECONNAISSANT :**

1. Que, comme l'établit le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique constitue une urgence mondiale qui dépasse les frontières nationales, et que des solutions coordonnées à tous les niveaux, incluant la coopération internationale, sont donc nécessaires pour avancer vers des économies peu émettrices de gaz à effet de serre, comme décrit dans l'Accord de Paris;
2. Que la lutte contre le changement climatique implique une transformation pour s'éloigner des modèles de production et de consommation actuels vers un développement durable et socialement juste, qui favorise des économies résilientes et faibles en émissions de carbone, et qui promeut une transition juste de la main-d'œuvre vers des emplois verts décents et de qualité;
3. Que la science du climat et les données scientifiques sont essentielles pour prendre des décisions éclairées et élaborer des engagements climatiques nationaux fondés sur des faits afin de respecter l'Accord de Paris;
4. Qu'il existe des accords et des mécanismes internationaux et régionaux pour orienter l'action climatique, comme l'[Accord de Paris](#), le [Plan d'action pour l'égalité des sexes](#), l'[Accord d'Escazú](#), le [Cadre de Sendai](#), la [Déclaration de Silésie](#), l'[Agenda 2030](#), la [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification](#), la [Convention sur la diversité biologique](#), en plus de la [Conférence des Parties \(COP\)](#), dont la 26e édition, qui aura lieu en novembre 2021, sera précédée de la pré-COP26 qui inclura un Sommet de la Jeunesse afin d'élaborer des propositions concrètes sur des sujets liés au processus de négociation de la COP26;
5. Que malgré les efforts déployés par nos pays pour atténuer les effets du changement climatique, il est nécessaire d'élever l'ambition climatique et le financement pour atteindre les objectifs prévus dans l'Accord de Paris et éviter que la hausse de la température moyenne mondiale ne dépasse 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, car, comme l'a annoncé le [Rapport sur le réchauffement planétaire de 1.5 °C du GIEC](#), une telle hausse aurait des conséquences catastrophiques;
6. Que, comme l'établit l'Accord de Paris, l'action climatique et les impacts du changement climatique sont intrinsèquement liés à l'éradication de la pauvreté et à l'accès équitable au développement durable;
7. Que les personnes victimes d'inégalités sociales, économiques, ethniques et de genre sont particulièrement vulnérables face au changement climatique, et qu'il est essentiel d'incorporer des approches intersectionnelles, interculturelles et de genre afin de prévenir des effets indésirables de la mise en place de certaines politiques climatiques qui peuvent aggraver ces inégalités;
8. Que, comme l'établit la [Déclaration intergouvernementale sur les enfants, les jeunes et l'action climatique](#), adoptée à la COP25, les enfants et les adolescents font face à des risques plus grands et

particuliers en raison du changement climatique, et que leurs exigences et propositions pour l'action urgente et immédiate pour atténuer ses effets doivent être reflétées dans les plans pour le climat de nos gouvernements;

9. Que les processus de transition nécessaires pour découpler les émissions de la croissance économique impliquent la création de nouvelles industries, de nouveaux emplois verts et décents, ainsi que de nouveaux investissements publics et privés pour favoriser des économies écoresponsables inclusives et résilientes;
10. Que les plans pour le climat de nos gouvernements doivent nécessairement intégrer des politiques pour une transition juste et démocratique établissant les conditions requises pour les transformations vers des économies neutres en carbone, renforçant les systèmes de protection sociale et assurant des opportunités et des emplois de qualité aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs formel et informel;
11. Que l'approche de l'Action pour l'autonomisation climatique figurant dans l'Accord de Paris et dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques propose un cadre global pour l'éducation, la formation, la sensibilisation sociale, l'accès à l'information, la participation citoyenne et la coopération internationale, des aspects fondamentaux pour autonomiser la population dans l'engagement pour l'action climatique.
12. Que, puisque la plupart des émissions de gaz à effet de serre ont historiquement leur origine dans les pays développés et que, par conséquent, les pays les moins responsables de la contribution au changement climatique sont affectés de manière disproportionnée par ses impacts, il est nécessaire que les principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives soient respectés et reconnus.

***Nous nous engageons à :***

1. Intégrer des approches intersectionnelles, intergénérationnelles, interculturelles et de genre dans notre travail législatif pour garantir que les politiques et les plans environnementaux et climatiques soient inclusifs et répondent aux multiples inégalités qui touchent les populations les plus vulnérables, conformément au principe de l'Agenda 2030 de ne laisser personne pour compte, et pour garantir que les coûts et bénéfices associés à ces politiques soient répartis équitablement;
2. Promouvoir le dialogue social entre les gouvernements, les entreprises, les syndicats et les travailleuses et travailleurs de sorte à parvenir aux consensus requis pour établir les politiques, les plans nationaux et la législation nécessaires pour que la transition vers des économies résilientes et faibles en émissions soit juste, inclusive et démocratique;
3. Promouvoir l'élaboration de politiques globales et décentralisées pour une transition juste qui abordent la perte d'emplois dans les secteurs non durables et ses conséquences sur les communautés

touchées, et qui prévoient des opportunités de formation, en particulier pour le secteur de travail informel et les femmes, offrent des mesures de protection sociale adaptées, et protègent les droits du travail de la population touchée;

4. Promouvoir l'intégration des points de vue, des besoins et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et afrodescendants dans les plans pour le climat, et favoriser des processus de dialogue et de consultation en ce qui concerne le bien-être de différents groupes traditionnellement marginalisés et historiquement désavantagés, comme les personnes vivant dans la pauvreté, ayant un handicap, autochtones, afrodescendants, indodescendants et descendantes de personnes soumises à des systèmes de servitude coloniale, membres de la communauté LGBTI, et les personnes déplacées et migrantes, dans le contexte des efforts pour atténuer les effets du changement climatique;
5. Effectuer le suivi et le contrôle politique de l'élaboration et de la mise en œuvre des engagements contraignants pris par nos gouvernements dans l'Accord de Paris et dans les Contributions déterminées au niveau national, en garantissant qu'ils disposent des affectations budgétaires nécessaires et en s'assurant qu'ils soient ambitieux, qu'ils soient développés de manière participative, qu'ils prévoient des plans pour une transition juste et qu'ils abordent les impacts sur les différents groupes de population;
6. Exhorter nos gouvernements à entreprendre les initiatives diplomatiques nécessaires pour garantir que l'objectif collectif fixé à la COP21 par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par année soit atteint pour aider financièrement les pays en développement à atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées cité dans son article 2;
7. Promouvoir la mise en œuvre de l'approche de [l'Action pour l'autonomisation climatique](#) en favorisant la création d'espaces de participation citoyenne dans le débat sur les questions relatives à la lutte contre les effets du changement climatique, en assurant des cadres juridiques pour l'accès à l'information sur le changement climatique et en appelant nos gouvernements à renforcer l'éducation et la sensibilisation du public sur le changement climatique et ses effets;
8. Promouvoir l'intégration d'approches sur l'action climatique avec une perspective de genre et axée sur les droits de la personne dans les plans pour le climat, comme les stratégies pour une transition juste prévoyant des mesures pour élever les normes du travail dans les emplois où les femmes sont surreprésentées, tels ceux qui sont liés à l'économie du soin;
9. Élaborer des politiques macroéconomiques, industrielles et du travail favorisant l'investissement public et privé dans les secteurs durables d'un point de vue environnemental, et créant des emplois décents dans toute la chaîne de production;

10. Appeler nos gouvernements à intégrer des approches sur le développement durable, l'économie circulaire et la transition juste dans les plans macroéconomiques, les politiques de croissance et les plans de reprise après la COVID-19;
11. Insister sur l'importance d'établir et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques au niveau régional et local pour mener les efforts vers une transition juste, étant entendu que des réponses décentralisées reconnaissant les particularités socioéconomiques de communautés locales sont nécessaires;
12. Encourager nos gouvernements à signer la [Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique](#) et à mettre en place les engagements qu'elle contient, en particulier concernant la création d'espaces formels et réguliers pour la participation des enfants et des jeunes dans les processus de prise de décisions relatives au climat, incluant leur participation politique à travers les partis politiques et dans le processus législatif, et l'intégration de leurs points de vue et de leurs contributions dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et dans les processus de mise à jour des Contributions déterminées au niveau national.

Adoptée le 25 juin 2021